

EXERCICE 1

9 points

Partie A

Léa et Jonathan étudient l'évolution du chiffre d'affaires (C.A.) de leur hôtel sur les cinq dernières années. Les résultats sont regroupés dans le tableau suivant :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Rang de l'année : x_i	1	2	3	4	5
C.A. : y_i (en milliers d'euros)	92	99	103	107	112

Léa décide de réaliser une estimation du chiffre d'affaires à l'aide d'un ajustement affine. Le nuage de points associé à la série statistique $(x_i ; y_i)$ est représenté dans le repère donné en **annexe 1 à rendre avec la copie**.

- À l'aide de la calculatrice une équation de la droite réalisant un ajustement affine de ce nuage de points obtenue par la méthode des moindres carrés est $y = 4,8x + 88,2$
- On décide d'ajuster ce nuage de points par la droite D d'équation $y = 5x + 88$.
 - La droite D est tracée dans le repère fourni en **annexe 1 à rendre avec la copie**.
 - Graphiquement une estimation du chiffre d'affaires en 2021 est, avec la précision due au graphique, d'environ 133 milliers d'euros. Nous lisons l'ordonnée du point d'abscisse 9 appartenant à la droite D .
 - À l'aide de cet ajustement, calculons une estimation du chiffre d'affaires en 2024. Pour ce faire, remplaçons x par 12, rang de l'année de 2024, dans l'équation de la droite.
 $y = 5 \times 12 + 88 = 148$.
 Une estimation du chiffre d'affaires en 2024 est de 148 milliers d'euros.

- Jonathan estime qu'il faudra embaucher du personnel quand le chiffre d'affaires dépassera les 140 milliers d'euros. En utilisant l'ajustement affine, déterminons en quelle année cette embauche pourra avoir lieu. Résolvons $5x + 88 > 140$
 $5x + 88 > 140 ; 5x > 140 - 88 ; x > \frac{52}{5} ; x > 10,4$.
 Le plus petit entier supérieur à 10,4 est 11 , par conséquent en 2023, année de rang 11, une embauche pourra avoir lieu.

Partie B

- Déterminons le taux d'évolution global, arrondi à 0,01 % du chiffre d'affaires entre 2013 et 2017.
 Le taux d'évolution \mathcal{T} est défini par $\frac{\text{valeur finale} - \text{valeur initiale}}{\text{valeur initiale}}$. $\mathcal{T} = \frac{112 - 92}{92} \approx 0,2174$.
 En pourcentage, arrondi à 0,01 %, le taux d'évolution global est de 21,74 %.
- Montrons que le taux d'évolution annuel moyen du chiffre d'affaires entre 2013 et 2017 est de 5,04 % arrondi à 0,01 %.
 En appelant t_m le taux moyen, le coefficient multiplicateur global est aussi $(1 + t_m)^4$ puisque le chiffre d'affaires a subi 4 évolutions durant cette période.
 $(1 + t_m)^4 = \frac{112}{92} \approx 1,2174$ par conséquent $t_m = 1,2174^{1/4} - 1 \approx 0,0504$.
 Le taux d'évolution moyen annuel du chiffre d'affaires entre 2013 et 2017, arrondi à 0,01 %, est égal à 5,04 %.

3. Léa et Jonathan, en apprenant que la France a obtenu l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, estiment que la modélisation effectuée dans la partie A est trop prudente.

On suppose à présent que le chiffre d'affaires augmente de 5 % par an à partir de 2017.

Suivant ce modèle, on note u_n le chiffre d'affaires en milliers d'euros pour l'année $2017 + n$, où n est un entier naturel. Ainsi, $u_0 = 112$.

À une augmentation de 5 % correspond un coefficient multiplicateur de 1,05.

- $u_1 = 112 \times 1,05 = 117,6$.
- Passant d'un terme au suivant en le multipliant par 1,05 la suite (u_n) est une suite géométrique de raison 1,05 et de premier terme 112.
- Le terme général d'une suite géométrique de premier terme u_0 et de raison q est :
 $u_n = u_0 \times (q)^n$. Donc ici $u_n = 112 \times (1,05)^n$.
- Déterminons le chiffre d'affaires prévu en 2024. En 2024, $n = 7$. Calculons u_7 .
 $u_7 = 112 \times (1,05)^7 \approx 157,6$.
En 2024, une estimation du chiffre d'affaires est de 157,6 milliers d'euros.

EXERCICE 2

7 points

Une enquête a été réalisée dans une entreprise sur les habitudes alimentaires des salariés. Dans cette entreprise, on distingue trois types de salariés : des agents de maîtrise, des ouvriers et des cadres.

Parmi les résultats obtenus, on peut remarquer que :

- 25 % des salariés interrogés sont des agents de maîtrise et parmi ceux-ci 80 % déjeunent au moins une fois par semaine au restaurant d'entreprise.
- L'entreprise compte 65 % d'ouvriers et parmi ceux-ci 88 % déjeunent au moins une fois par semaine au restaurant d'entreprise.
- Parmi les cadres, 50 % déjeunent au moins une fois par semaine au restaurant d'entreprise.

Les parties A et B sont indépendantes.

Partie A

On choisit au hasard un salarié de l'entreprise. On considère les événements suivants :

- O : « Le salarié interrogé est un ouvrier ».
- M : « Le salarié interrogé est un agent de maîtrise ».
- C : « Le salarié interrogé est un cadre ».
- R : « Le salarié interrogé déjeune au moins une fois par semaine au restaurant d'entreprise ».

1. En utilisant les données de l'énoncé, nous avons complété l'arbre de probabilité donné en **annexe 2 à rendre avec la copie**.

2. $O \cap R$ est l'événement : « Le salarié interrogé est un ouvrier et déjeune au moins une fois par semaine au restaurant d'entreprise ».

$$P(O \cap R) = P(O) \times P_O(R) = 0,65 \times 0,88 = 0,572.$$

3. Justifions que $P(R) = 0,822$.

Les événements O , M et C forment une partition de l'univers.

$$P(R) = P(O) \times P_O(R) + P(M) \times P_M(R) + P(C) \times P_C(R) = 0,65 \times 0,88 + 0,25 \times 0,8 + 0,1 \times 0,5.$$

$$P(R) = 0,572 + 0,2 + 0,05 = 0,822.$$

Nous obtenons bien le résultat attendu.

4. Calculer $P_R(O)$.

$$P_R(O) = \frac{P(R \cap O)}{P(R)} = \frac{0,572}{0,822} = 0,696.$$

Cette probabilité est celle de choisir au hasard un salarié ouvrier sachant qu'il déjeune au moins une fois par semaine au restaurant d'entreprise.

Partie B

Le nombre de salariés qui mangent au restaurant d'entreprise varie chaque jour.
 Le nombre de salariés déjeunant au restaurant d'entreprise est modélisé par une variable aléatoire X qui suit la loi normale d'espérance $\mu=410$ et d'écart-type $\sigma=10$.
 On arrondira les résultats au centième.

- Calculons $P(390 \leq X \leq 430)$.
 À l'aide de la calculatrice nous trouvons, $P(390 \leq X \leq 430) \approx 0,9545$ soit au centième 0,95.
Remarque : $390 = \mu - 2\sigma$ et $410 = \mu - 2\sigma$. $P(\mu - 2\sigma \leq X \leq \mu + 2\sigma) \approx 0,95$
- On ne peut pas préparer plus de 430 repas. Déterminons la probabilité qu'il n'y ait pas suffisamment de repas. Celle-ci se note $P(X \geq 430)$. $P(X \geq 430) = \frac{(1 - 0,9545)}{2} \approx 0,023$.

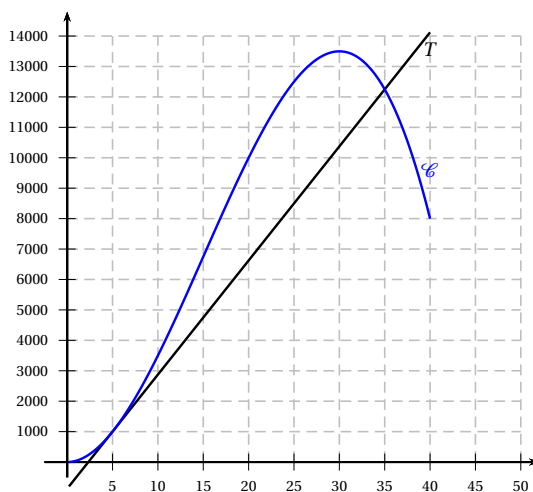
EXERCICE 3

4 points

Cet exercice est un questionnaire à choix multiple (QCM).
 Pour chaque question, **une seule des quatre réponses proposées est correcte**. Indiquer sur la copie le numéro de la question suivie de la réponse choisie. Aucune justification n'est demandée. Chaque réponse correcte rapporte 1 point. Une réponse incorrecte ou une question sans réponse n'enlève pas de point.
 Les quatre questions sont indépendantes.

La courbe \mathcal{C} ci-dessous est la représentation d'une fonction f définie sur l'intervalle $[0; 45]$. La droite T est la tangente à la courbe \mathcal{C} au point d'abscisse 5.

Ce graphique sera utilisé uniquement pour les questions 1 et 2.



1. L'image de 10 par la fonction f est égale à :

a. \emptyset	b. 2875	c. 3500	d. 13500 .
--------------------------------------	--------------------	---	-----------------------

2. $f'(5)$ est égal à :

a. -1000	b. \emptyset	c. 375	d. 1000 .
---------------------	--------------------------------------	--	----------------------

3. La solution de l'équation $3^x = 5$ est :

a. $\frac{5}{3}$	b. $\log(5) + \log(3)$	c. $\log(\frac{5}{3})$	d. $\frac{\log 5}{\log 3}$
--	--	--	---

4. Soit g la fonction définie sur l'intervalle $[0; +\infty[$ par :

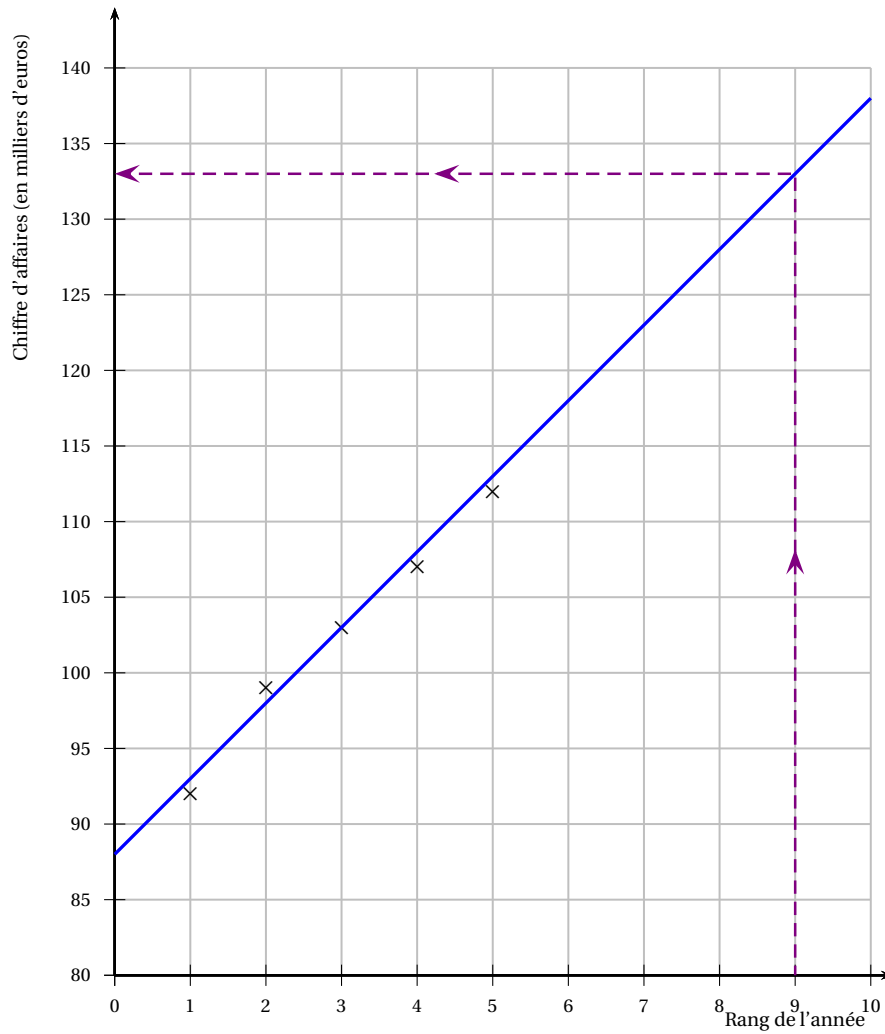
$$B(X) = 0,5x^3 - 36x^2 + 648x + 738.$$

La fonction dérivée de g est définie sur l'intervalle $[0; +\infty[$ par :

a. $g'(x) = 1,5x^2 - 72x + 648$	b. $g'(x) = 3x^2 - 2x + 1$
c. $g'(x) = 1,5x^2 - 72x + 1386$	d. $g'(x) = 0,5x^2 - 36x + 648$.

Annexe à rendre avec la copie

Annexe 1 : EXERCICE 1



Annexe 2 : EXERCICE 2

